

Conclusion

Le temps des banquets s'achève en 1848. Il ne faut pas entendre par là, comme on le sait, qu'il n'y ait plus eu du tout de banquets politiques après cette date; les démocrates socialistes ont continué à se réunir dans des banquets les deux années suivantes. Il n'y en eut guère sous le Second Empire, régime autoritaire où les libertés collectives furent longtemps réduites à la portion congrue; mais au début des années 1870, quand la République, la troisième, n'était encore qu'un régime fragile, gouverné par des notables favorables à une restauration monarchique, les républicains radicaux purent tourner l'opposition des autorités en organisant à nouveau des banquets. Depuis 1848, cette révolution dont les contemporains savaient qu'elle s'était faite pour le droit de réunion¹, chacun était pourtant parfaitement conscient que la reconnaissance explicite de ce droit, comme c'était le cas en Grande-Bretagne, était une composante aussi indispensable à des institutions libres que l'était la liberté de la presse (sanctifiée, elle, par la révolution précédente). Aussi la Constitution de 1848, qui ne sanctionnait pas, par exemple, le droit au travail réclamé par bon nombre de partisans chaleureux de la République, veillait-elle à reconnaître solennellement, dans son article 8, le droit de réunion. Il y eut débat, dans les années suivantes, sur le statut des clubs, réunions publiques régulières, qui évoquaient les souvenirs de la première Révolution et des événements du printemps 1848, la journée du 15 Mai par exemple; mais la liberté des citoyens de se réunir paisiblement et sans armes n'était pas, du moins en principe, contestée, même si elle était rognée sous divers prétextes tenant à la sauvegarde de l'ordre public. Lorsque Napoléon III, à la fin des années 1860, soucieux d'assurer l'avenir de sa dynastie, se décida à faire de véritables concessions aux revendications libérales de l'opposition, il prit soin d'associer, au printemps 1868, le vote d'une loi sur les réunions publiques à celui de la loi sur la presse². Et la Troisième République, une fois aux mains des républicains, reconnut solennellement la liberté de réunion, alors même qu'elle refusait de garantir une liberté jumelle, celle de manifester son opinion, par des cortèges qui occuperaient paisiblement la rue. En d'autres termes, avant 1848, les banquets étaient pratiquement la

1 Ce qu'affirmèrent par exemple Crémieux, Senard et Jules Favre à l'assemblée en mars de l'année suivante, pour protester contre un projet de loi gouvernemental qui visait officiellement à étouffer les clubs mais aurait permis d'interdire toute réunion politique. *Le Moniteur*, 20. 03. 1849.

2 A. Dalotel, A. Faure et J.-Cl. Freiermuth, *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris, 1868-1870*, et dans *Le Moniteur*, les débats au Corps législatif, du 12 au 25 mars – très intéressants, avec notamment deux grandes interventions, celles de Garnier-Pagès et d'Ollivier. Jusqu'au bout, la droite bonapartiste a fait de la résistance, notamment Maupas et Saint-Arnaud au Sénat les 28 et 29 mai 1868.

seule forme de réunion publique tolérée, à peu près comme les enterrements de personnalités politiques de l'opposition étaient la seule forme de manifestation tolérée; après 1848, et surtout après 1881, ils sont devenus une des formes possibles, mais pas nécessairement la plus utilisée d'une liberté fondamentale, une liberté d'expression politique désormais reconnue à tous les citoyens.

Il ne s'agit pas là d'une simple nuance, mais d'un progrès décisif dans la manière dont les autorités et les milieux dirigeants traitaient la volonté des simples citoyens de s'exprimer dans les matières politiques. Après 1848, et surtout après la longue parenthèse répressive que constitua l'Empire autoritaire, les milieux dirigeants ont compris, intuitivement ou en réfléchissant sur l'exemple britannique, qu'il valait mieux reconnaître officiellement des formes de réunions explicitement consacrées à la politique ou à la discussion d'intérêts sociaux, si on voulait en garder le contrôle. D'une part, parce que, tout compte fait, à la différence des cortèges de manifestants, qui étaient très difficiles à contrôler pacifiquement par les forces de l'ordre, et que l'on avait très longtemps en France associés à des situations proches de l'émeute, voire révolutionnaires, les réunions publiques ou meetings ne troublaient que très rarement l'ordre public; c'était d'ailleurs déjà le cas des banquets d'avant 1848: il s'y tenait des propos parfois incendiaires, mais qui ne débouchaient pas sur grand-chose. Une réunion publique tenue dans un lieu clos est facile à circonscrire, du moment que l'autorité a été informée de sa tenue, ou qu'elle s'en est réservé l'autorisation. D'autre part, comme dans le cas des enterrements politiques, l'expérience du premier *xix*^e siècle montrait que les seules difficultés réelles avaient surgi chaque fois que l'on avait voulu faire obstacle à ce qui était ressenti comme une liberté fondamentale non pas des citoyens, mais des êtres humains vivant en société. Disperser par la force une foule réunie pour rendre hommage à un défunt, comme une partie des assistants pensèrent que cela avait été le cas lors des funérailles parisiennes du général Foy, le 5 juin 1832, est un acte parfaitement odieux, parce que l'on porte atteinte à une des valeurs fondamentales de toute société, le respect dû aux morts; s'en prendre à un cortège de manifestants qui ne comporterait ni femmes ni enfants est un acte partisan de l'autorité, qui soulève l'indignation des intéressés, mais, si l'usage de la violence est resté modéré, laisse le plus souvent les spectateurs indifférents. Interdire une réunion publique particulière organisée par tel ou tel groupe d'opposants ne soulève pas forcément beaucoup d'émotion; mais donner, comme Duchâtel et Hébert, en février 1848, l'impression que l'on s'en prend à la liberté qu'a tout être humain de partager son repas avec des amis est autrement grave, puisque le pouvoir touche là, probablement par inadvertance, à l'un des fondements du lien social. Le banquet est une fête, il est apaisement des tensions, il est réconciliation; l'interdire est proprement intolérable.

Il faut y ajouter une circonstance aggravante, qui n'existe pas dans le cas des cortèges d'enterrement, autre mode élémentaire d'une forme d'expression politique majeure. Il y a impiété à s'en prendre au mort, et à ceux qui l'accompagnent

à sa dernière demeure. Mais cet acte révoltant concerne en définitive le lien des hommes et de la divinité, et pas directement le lien des hommes entre eux. En revanche, le banquet se trouve, dans la France du premier xix^e siècle, à l'entrecroisement de toute une série de fictions qui fondent l'ordre social et politique, et même religieux, au centre d'un réseau de significations et de références d'une richesse presque infinie, et donc aisément assimilables et manipulables par les contemporains. Interdire le banquet, c'est toucher à toute une série de mythes, non pas intemporels (autrement on ne comprendrait pas pourquoi, pour nous, cela semble une décision presque anodine), mais profondément enfouis dans une histoire longue, cristallisés dans le langage, dans des institutions ou des pratiques, et qui ne demandaient qu'à ressurgir et à vibrer. On prendra pour exemple une expression à peine entrevue jusqu'ici, le banquet des justes. Dans le langage religieux de l'époque, elle désignait le paradis, la vie future des bienheureux. S'agissait-il d'une pure métaphore ? Sous la plume de théologiens, sans doute ; mais nous avons vu un chansonnier-poète du compagnonnage évoquer un banquet de réconciliation entre devoirs rivaux au paradis, où l'on mangeait et où l'on trinquait. Et la brouille définitive entre Pierre Leroux et Jean Reynaud s'est produite à propos justement de l'au-delà, que le polytechnicien envisageait comme une longue transmigration d'astre en astre, tandis que l'ancien ouvrier imprimeur espérait bien rester sur terre : « De la politique et du vin de champagne, voilà ma vie future ! » Pour certains, plus ou moins consciemment, le banquet était donc aussi, ou encore, une figure de l'éternité heureuse³...

L'effacement du banquet

Hormis les fidèles de Pierre Leroux et quelques autres sectaires plus ou moins illuminés, le banquet n'était-il en 1848 qu'un succédané de réunion publique, qu'un pur prétexte à discours politiques ? On peut aisément le prétendre, en recourant aux témoignages de contemporains. Proudhon semble l'avoir pensé, qui était féroce pour ce déchaînement d'éloquence parlementaire ; Flaubert et Maxime Du Camp, très sévères également, aussi : ils sont allés au banquet de Rouen comme au spectacle. De leur propre aveu, ils ne s'intéressaient pas habituellement à la politique et ils s'en faisaient presque gloire. Tout au plus savaient-ils que cet acte d'opposition au gouvernement pourrait leur être un jour reproché, ce qui donnait au départ un peu de piquant à l'aventure. Ils étaient venus pour les acteurs et les discours, qu'ils ont très sévèrement jugés, en critiques, en esthètes, et non en citoyens. Au surplus, il faisait froid, le repas était médiocre, les vins mauvais, et la compagnie déplaisante. Mais l'on observera que le point de vue d'un autre souscripteur de ce même banquet,

3 D. A. Griffiths, *Jean Reynaud, encyclopédiste...*, p. 197.

beaucoup moins connu, et lui dès cette date fermement républicain, n'est pas très différent. Le citoyen Cord'homme, qui avait à peu près leur âge et ne savait pas alors qu'il serait un jour l'oncle de Maupassant, évoque ainsi cette manifestation dans ses souvenirs⁴ : « En 1847, un immense banquet avait eu lieu chez Baubet, route de Caen. *Le Journal de Rouen* y donnait son appui; j'étais encore bien jeune, mais j'étais, c'était un grand honneur pour moi, commissaire de table, et j'applaudissais les discours, surtout ceux qui nous rappelaient la grande épopée républicaine de 1792. » Ce qui comptait, c'étaient les discours.

Pour les hommes de la génération précédente, il n'en allait pas tout à fait de même, comme le montre un autre témoignage sur ce même banquet, témoignage d'autant plus intéressant qu'il émane de quelqu'un qui refusa d'y assister, le docteur Hellis, médecin chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Ce notable d'âge mûr, « viscéralement conservateur, et pratiquement légitimiste », écrivit le 22 décembre 1847 à un ami parisien :

« On prépare le 25 un banquet patriotique à 6 fr. par tête, et le vin du Rhin, de Constance, les poussera tellement au délire que la *Marseillaise*, qui sera chantée au dessert, répétée en chœur par tous ceux dont on veut le bonheur, mais qui ne dîneront pas, pourra bien leur donner envie de faire un repas plus succulent à nos dépens. On a choisi le Tivoli normand, où un lieu couvert donnera la facilité de danser la carmagnole. On doit aujourd'hui m'apporter les listes, afin de juger si la compagnie me tentera. Il y a de quoi réfléchir! Mais c'est bien engageant, liberté, égalité, quand on n'aime point à se gêner le premier est bien, le second ne va pas avec l'humilité chrétienne; j'aime à me reconnaître inférieur à beaucoup⁵. »

Lui a très bien compris quelles sont les valeurs en jeu, et il explicite parfaitement son refus; il a fort bien saisi aussi les enjeux politiques et sociaux : le vin du Rhin, de Constance, la *Marseillaise*, ce sont des allusions à la campagne de banquets de 1840, dont il se souvient qu'elle s'était pour partie déroulée dans la fièvre patriotique et belliciste. Et l'allusion aux exclus du festin est tout à fait claire dans une Normandie industrielle qui connaît à cette époque des tensions sociales très fortes, et où tout le monde ne mangeait pas à sa faim un an plus tôt : les barbares sont aux portes, prêts à engloutir les biens des possédants. En d'autres termes, le docteur Hellis, qui n'a vraisemblablement ni l'intelligence de Proudhon, ni le coup d'œil et la vivacité de plume dont Flaubert et Du Camp feront preuve en tant qu'écrivains, a beaucoup mieux compris qu'eux toutes les dimensions qui étaient en jeu, parce qu'il parlait ce langage politique-là, parce que, comme Victor Gelu, il en maîtrisait les codes, communs à toute sa génération. La génération suivante ne comprenait déjà plus.

4 Cité par Y. Marec, *1848 à Rouen*, p. 50.

5 J.-P. Chalaine, *Deux bourgeois en leur temps*, p. 154. Le docteur Hellis était né en 1794.

On saisit mieux dès lors pourquoi il a été si facile d'effacer la mémoire des banquets, d'autant que, pour des raisons que nous développerons un peu plus loin, leur histoire n'avait pas encore été écrite. Les historiens ultérieurs ont fait un sort au témoignage de Flaubert et de Maxime Du Camp. De toute façon, sur ce sujet quasiment anecdotique, on n'avait pas besoin d'en dire plus : de tels faits étaient considérés comme insignifiants, et systématiquement négligés. L'histoire politique traditionnelle de la France au XIX^e siècle obéissait à la logique strictement chronologique de la succession des régimes. Histoire de la Restauration, histoire de la monarchie de Juillet, histoire de la Deuxième République, du Second Empire, de la Troisième République... ont été écrites successivement. Ce furent d'abord des histoires de régimes et de Constitutions : les règles du jeu une fois posées, les personnages entrent en scène. Souverains, ministres, parlementaires, les acteurs de l'histoire les plus faciles à étudier, car les plus persuadés de leur propre importance, les plus bavards aussi. Les promoteurs des campagnes de banquet ne sont pas au nombre de ces privilégiés : qui, parmi les contemporains d'envergure et parmi les historiens, a jamais tenu Odilon Barrot pour un homme politique majeur ? Un bref passage au pouvoir, assez malheureux, pendant quelques mois de 1849... Le nombre des admirateurs de Prosper Duvergier de Hauranne, exécuté par Tocqueville en quelques lignes, est plus restreint encore⁶. Seuls restent donc les sarcasmes de Maxime Du Camp et de Flaubert. Et les historiens qui ont ensuite voulu, en réaction à cette histoire historisante et sèchement politique, faire entrer en scène les masses ouvrières et paysannes ne se sont pas non plus beaucoup intéressés aux banquets de notables ou de petits-bourgeois, qui n'eurent jamais le prestige des canuts ou des communards insurgés et martyrs.

Pourtant l'histoire des banquets a été, au moins dans ses grandes lignes, connue des Français de la génération de Hugo, nés sous l'Empire ou un peu avant, arrivés à l'âge adulte sous la Restauration, et qui, pour la plupart, ont dû se retirer de la vie politique après 1851. Mais elle n'a jamais été écrite, et l'on peut même avancer qu'elle a été effacée. Qu'elle ait été connue, et même bien connue, différents indices l'attestent : on peut notamment penser à la célébrité, pour cette génération, du banquet du 1^{er} avril 1830, aux *Vendanges de Bourgogne*. Le discours prononcé par Odilon Barrot en cette occasion n'a pas été oublié, il avait été reproduit, et on le retrouve en filigrane aussi bien des propos prêtés par Eugène Sue à Duriveau *alias* Duchâtel dans *Martin l'enfant trouvé* que dans l'allocution adressée par Recurt aux gardes nationaux de la banlieue au banquet de Saint-Denis, en décembre 1847. « Nous avons tous été de ces fêtes », dit en passant Rémusat, et, bien entendu, ils ne l'avaient pas oublié.

6 G. Duveau, dans son livre posthume, 1848, voit dans le premier (p. 13) « un avocat solennel, redondant, mais plein d'autorité », ce qui peut se défendre (mais ne suffit pas à redresser l'image de celui qui était pour Marx une « nullité grave »). Qualifier le second de « parlementaire de grand style, encore que d'intelligence médiocre » me semble nettement plus hasardeux.

Nous, qui? La génération libérale de 1820, celle qui avait écouté les cours de Guizot, et qui avait fondé *Le Globe*; cette génération a fourni l'essentiel du personnel politique de la monarchie de Juillet, présidents du conseil, ministres, parlementaires de l'opposition comme de la majorité... Revenus brièvement au pouvoir dès le début de 1849, la plupart ont vieilli dans l'opposition à un Second Empire exécré et quelques-uns ont pu jouer un rôle mineur dans les premières années de la Troisième République. Ils s'étaient séparés sur des points cruciaux, mais ils se retrouvèrent au soir de leurs vies, quand il s'agissait d'écrire leurs mémoires, ou leurs histoires; d'accord à peu près sur le fait que, république ou monarchie, cela n'avait pas beaucoup d'importance, ce qui importait, c'était d'établir enfin des institutions libres et représentatives, un véritable régime parlementaire. C'est le ralliement de ces héritiers des Girondins qui, en définitive, rendit possible la Troisième République.

Ils pouvaient être fiers des banquets de 1829-1830, du renouvellement des formes de l'action politique auquel ils avaient participé comme membres de l'association *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. Ils ont dû l'être, mais ils ne l'ont pas écrit. Pour plusieurs raisons : d'abord, parce que les banquets provinciaux, qu'ils avaient souvent suscités, n'étaient pour eux que des épisodes de campagnes d'opinion qu'ils menaient par ailleurs dans les colonnes de journaux, ou dans des brochures destinées à réveiller les énergies latentes dans le corps électoral. Ce n'était sans doute pas le point de vue des souscripteurs, qui y faisaient l'apprentissage de l'engagement politique, mais ces simples convives étaient pour eux du menu fretin. Ensuite, parce qu'une partie de cette génération se retrouva aussitôt aux affaires, et dans un régime qui les satisfaisait pour l'essentiel : même ceux qui, derrière Barrot, étaient passés dans l'opposition mirent du temps à envisager sérieusement la nécessité d'un élargissement du corps électoral. Entre-temps, c'étaient les républicains qui, non sans hésitation, s'étaient emparés de l'arme des banquets, lesquels acquéraient ainsi une dimension presque séditeuse.

En 1847-1848, cette génération libérale se divisa profondément, une minorité prenant l'initiative de s'allier aux radicaux dans l'espoir de démocratiser le régime afin de le sauver. Mais ceux qui, même opposants à Guizot, refusèrent de recourir aux banquets, étaient les plus brillants, Rémusat et Tocqueville; tandis que Barrot et Duvergier de Hauranne qui les organisèrent n'ont jamais eu leur aura, bien qu'ils aient eu sans doute beaucoup plus le sens du réel, des évolutions de la société, le goût de la politique concrète, et des horizons qui n'étaient pas moins larges, européens, ou du moins britanniques. De toute façon, dès l'été 1848, épouvantés, ils se retrouvèrent tous ensemble dans le grand parti de l'Ordre : les organisateurs dynastiques des banquets de l'année précédente passèrent alors pour des apprentis sorciers; et ceux qui les avaient boudés trouvaient matière à célébrer leur prudence, à s'en être tenus au jeu politique traditionnel, parisien, parlementaire et élitiste. Et il n'était plus dès lors question de rappeler qu'une bonne part de l'activité des libéraux sous la Restauration avait

justement consisté à organiser des banquets, qui avaient efficacement préparé la révolution précédente; mieux valait, incontestablement, mettre en valeur les efforts effectués pour amener les électeurs censitaires potentiels à s'inscrire sur les listes électorales. Il n'était plus vraiment opportun de rappeler que les libéraux de 1830 avaient très légalement préparé une révolution, qu'ils avaient constitué un véritable parti, que les banquets qu'ils avaient organisés dans les départements n'avaient pas été de simples hommages à la représentation parlementaire de ceux-ci, mais des actes partisans. À part Odilon Barrot, dont les mémoires furent posthumes, plus personne ne voulait se souvenir y avoir participé. L'amnésie l'emportait.

Si les libéraux renonçaient à porter la mémoire des banquets, personne d'autre ne pouvait ni ne voulait le faire à leur place. La droite légitimiste s'en était moquée, mais n'avait jamais vraiment compris leur importance politique : au surplus, dès la monarchie de Juillet, elle était écartelée entre les tenants d'un royalisme populaire régénéré et les traditionalistes qui rêvaient d'une contre-révolution fantasmatique et mystique. Aux premiers, partisans avec l'abbé de Genoude d'une restauration par le suffrage universel, les agapes de notables libéraux et de petits-bourgeois étaient indifférentes; les seconds incriminaient l'œuvre souterraine et maléfique des sociétés secrètes, et se rappelaient très bien les complots de la Charbonnerie mais pas le travail d'éducation et de mobilisation politiques publiques des dernières années de la Restauration. Quant aux républicains, ils ne voulaient se souvenir que de l'intervention salvatrice du peuple de Paris, en 1830 et en 1848; ce qui permettait aux plus modérés de faire oublier qu'ils avaient longtemps frayé avec la gauche libérale monarchique, puis dynastique; et aux plus révolutionnaires de se complaire dans le mythe de la barricade, voire de rédiger des instructions en prévision du grand soir.

Il ne restait donc plus grand-monde. Ceux qui avaient eu une pratique autre du banquet, et qui y avaient vu un instrument de régénération sociale, et non seulement politique, avaient été d'abord victimes de la répression antisocialiste après juin 1849, puis définitivement balayés par le coup d'État, qui les contraignit à l'exil ou au silence. Considerant et Cabet abordèrent aux mirages américains; Leroux, à Jersey, donna libre cours à ses penchants de théologien mystique, et ce n'est sans doute pas un hasard si, dans *La grève de Samarez*, son interprétation de l'eucharistie revient sur les voies traditionnelles, la réflexion sur le corps du Christ, en abandonnant les perspectives radicalement neuves ouvertes dans *De l'égalité*. Il fallait donc, pour se souvenir de ce qu'avait représenté le banquet pour cette génération, des gens qui auraient été des adversaires politiques des orléanistes libéraux, tout en en étant relativement proches socialement et intellectuellement, les catholiques libéraux, dans la lignée de Montalembert : mais eux aussi, après le *Syllabus* et le premier concile du Vatican, après la consolidation en France du régime républicain, constituaient un courant de pensée en voie de marginalisation. Le seul auteur, à ma connaissance, à avoir rappelé que les banquets de 1847 étaient les héritiers de ceux de 1827-1830,

et qu'en somme Guizot et ses amis avaient été punis par où ils avaient péché, est l'un d'eux, un nommé Victor Pierre, auteur en 1873 d'une *Histoire de la République de 1848*, rarement citée de nos jours quoique non dénuée d'intérêt⁷. Depuis, le compartimentage de l'histoire politique du XIX^e siècle en fonction des régimes successifs, couplé au mépris d'une partie des historiens pour ce qui n'entrait pas dans le jeu des institutions, a fait son œuvre : les banquets ont été soit oubliés soit négligés parce qu'on ne les comprenait plus.

Métaphores du politique

Le banquet politique est en effet très profondément lié aux temps de la monarchie constitutionnelle, cette période longtemps considérée par les historiens comme une simple parenthèse entre l'épopée révolutionnaire et impériale et l'avènement du suffrage universel masculin en 1848, acte fondateur de la démocratie et de la République. Il pose en effet métaphoriquement et symboliquement deux questions politiques essentielles, celle de la souveraineté et celle du suffrage, questions qui divisaient les élites dirigeantes, mais auxquelles elles s'efforçaient de répondre par des compromis.

Sous la Restauration, deux rituels périodiques, le banquet du souverain et la cérémonie de la Cène, disaient l'essence mystique de la monarchie, telle que la branche aînée des Bourbons entendait la maintenir, en renouant la chaîne des temps : à défaut d'un pouvoir absolu qui n'était plus possible, une monarchie limitée par la propre volonté du souverain, dispensateur des richesses du royaume de par la volonté divine. Les banquets libéraux de ce temps mettaient en scène, eux, la souveraineté de la nation, rendant hommage à ses loyaux mandataires, les députés. Nation de citoyens, égaux depuis la Révolution, quelles que soient leurs origines, nobles ou roturiers, catholiques, protestants ou juifs, qui, représentée par ses élites censitaires, décerne des couronnes civiques. Les électeurs libéraux n'ont pas le moindre doute : ils représentent l'unanimité de la nation éclairée, et c'est pour cela qu'ils n'hésitent pas à convier à leurs fêtes, pour en assurer le succès, des jeunes gens qui ne sont pas encore électeurs, et d'autres patriotes un peu moins fortunés, mais dont on ne peut mettre en doute le mérite ni la bonne volonté. Mettre en scène la volonté nationale peut se faire naturellement en multipliant les banquets dans toutes les parties du pays, mais aussi en élargissant le cercle des convives à des gens que les préfets considèrent comme « sans importance politique », petits notables qui brûlent pourtant de dire leur mot sur les affaires publiques. Là sont les origines de l'élargissement du corps électoral national dans les premières années de la monarchie de Juillet,

7 V. Pierre, *Histoire de la République de 1848*, t. I, p. 28-29. Sommaire du premier livre, p. 1 : « Les banquets de 1830 recommencent en 1847. Aveuglement et présomption des dynastiques. »

ainsi que de la démocratisation relative des échelons locaux de l'administration, conseils généraux et municipalités.

Mais la dynamique ainsi créée était suffisamment forte pour continuer de produire des effets une fois la question de la souveraineté décidément tranchée après l'épreuve de force de juillet 1830. Si le banquet royal a perdu tout arrière-plan mystique, s'il s'est embourgeoisé avec la monarchie, la figure de la souveraineté, en même temps que l'idéal politique du pays, demeure le banquet de la nation, librement et fraternellement réunie autour du drapeau tricolore. Qui convier au banquet politique? La réponse des grands notables conservateurs, d'un Guizot par exemple, est simple : ceux qui nomment les députés, les électeurs, donc des notables à la fortune solide. Mais le risque est qu'ils soient bien peu nombreux, qu'ils n'apparaissent que comme une mince élite corrompue par les prébendes que leur offre le pouvoir ; d'où la tentation constante d'élargir le cercle, d'abaisser le montant de la souscription pour démontrer que les censitaires à deux cents francs ne peuvent se séparer des citoyens qui ne payent que cent francs de cens, voire moins... La théorie du suffrage censitaire, telle qu'elle fut établie et ardemment défendue par Guizot, trouve là ses limites : dans la réalité politique quotidienne, l'immutabilité du cens électoral n'est pas tenable.

Au banquet des notables censitaires satisfaits, au banquet des « repus du budget », la gauche démocratique ou libérale opposait désormais ses propres banquets, à partir de la première campagne pour la réforme électorale ; et la réduction du montant des souscriptions, dont on sait qu'elle permettra d'agrandir le cercle des participants, a également valeur de signe positif : plus ce cens symbolique est bas, plus l'invitation au banquet devient anonyme, plus l'engagement démocratique est fort. « La France vous convie tous au banquet de la Réforme! », disait Cormenin à l'automne 1840. Passons à la limite, comme l'avait prévu *Le Courrier de Lyon* dès l'automne 1832 : le banquet du suffrage universel devrait être accessible à l'unanimité des citoyens, sans considération de fortune. Il assurerait l'harmonie entre les participants, en renouant la chaîne des temps, avec les banquets civiques de la grande révolution, où riches et pauvres mangeaient côte à côte. Il ne s'agirait plus de politique, mais d'unanimité, rêve rousseauiste et quarante-huitard un instant entrevu. En revanche, une fois le suffrage universel masculin conquis par les révolutionnaires, le banquet perdait l'essentiel de sa charge politique, puisqu'il n'y avait plus dans la nation de parias, de citoyens de seconde zone à qui ouvrir les portes de la citoyenneté ou de la salle du festin : à elle seule, la répression bonapartiste n'aurait sans doute pas condamné le banquet politique, si elle ne s'était accompagnée de la réaffirmation solennelle du principe du suffrage universel masculin, un instant mis en péril par le parti de l'Ordre en 1850.

Une grande part de la puissance politique du banquet sous les monarchies constitutionnelles tenait donc à ce qu'il était pensé et vécu comme une métaphore de la cité, et qu'il faisait des participants des égaux, qu'il réclamait pour eux la citoyenneté pleine et entière. Mais le cercle était-il appelé à s'ouvrir

indéfiniment, jusqu'aux dimensions de l'humanité tout entière, comme le rêvait Pierre Leroux ? À partir de la proclamation du suffrage universel masculin, la métaphore constitutive du banquet se heurte à des limites qu'il était sans doute alors impossible de franchir sans un bouleversement de la société et des mentalités que la plupart des contemporains ne voulaient même pas envisager, tant il évoquait pour eux la fin de la civilisation, le retour à la barbarie.

Il y eut au printemps 1848 d'innombrables banquets civiques : des fêtes de l'unanimité citoyenne et de la fraternité, faisant généralement suite à la plantation d'un arbre de la liberté ; souvent à son ombre, ou au pied d'une gigantesque statue de la République, encore en plâtre faute d'avoir eu le temps, et les moyens, de la couler dans le bronze. Un exemple suffira, le « banquet de la fraternité » qui eut lieu dans la petite ville de Meaux début juin 1848, sur la place Henri-IV, qu'on songeait à rebaptiser⁸. Entre les écoles d'un côté et le théâtre de l'autre, les tables des autorités et celles réservées aux musiciens de l'armée et de la garde nationale, mêlés en signe de fraternité ; de chaque côté de l'arbre de la liberté, six rangées de tables, de cent vingt couverts chacune. Fête superbe, à peine troublée par une pluie torrentielle à l'heure où le repas devait débiter, et qui se conclut dans la soirée par un grand bal sur la place Lafayette. Belle fête certainement, mais maigre chère, parce qu'à 1,50 F par personne, on n'avait pour vingt convives que deux kilos de galantine, deux de jambon, une livre de fromage, une livre de brioche... et heureusement quinze bouteilles de vin. Mais comment faire autrement, si chacun devait payer son écot et que tous les citoyens, les pauvres comme les riches, devaient figurer à la même table ? Se contenter de ce que les conservateurs, depuis longtemps déjà, appelaient le brouet noir ? Personne, ni les riches, ni les pauvres, ne l'envisageait avec enthousiasme dans un pays de tradition gastronomique, qui inventait le restaurant et la grande cuisine.

Le banquet civique ne peut donc manquer de poser la question de l'égalité des fortunes et d'une redistribution plus équitable des biens, qui seule permettrait d'améliorer l'ordinaire, puisque l'autre solution envisageable, l'évergétisme des plus riches, comme dans les cités grecques d'après l'âge classique, était instantanément et non sans raison suspecté d'arrière-pensées corruptrices par la rude vertu républicaine des patriotes. De cette redistribution, ne fût-ce que partielle et indirecte, par le biais de l'impôt progressif, cher à l'extrême gauche républicaine depuis les années 1830, les possédants ne voulaient guère entendre parler. Ce n'était pas là qu'égoïsme, mais aussi crainte qu'avec l'inégalité des fortunes ne disparût toute la civilisation : après tout, ces notables, gens nourris de culture antique, pouvaient arguer de l'absolue stérilité littéraire et artistique de l'antique Lacédémone, à quoi ils pouvaient légitimement préférer une plus amène démocratie athénienne.

8 A. Esdrès, « Meaux et les événements de 1848... », p. 383.

L'autre limite à laquelle on touchait était plus fondamentale encore, et les enjeux étaient parfaitement saisis par tous. Comme le souhaitaient les proches de Leroux, il était possible d'ouvrir encore davantage le cercle des convives, en y appelant aussi les femmes, mais c'était mettre en péril les fondements mêmes de la civilisation bourgeoise de ce temps, qui reposait sur une stricte délimitation, dans le domaine public, des espaces masculin et féminin. Normalement, hommes et femmes ne mangeaient pas en public à la même table : les seules femmes qui se le permettaient étaient perdues de réputation aux yeux de la bonne société, comédiennes, cantatrices ou courtisanes. Pour la bourgeoisie et pour l'aristocratie, l'enceinte du banquet était donc un espace exclusivement masculin. On contestera peut-être cette affirmation en rappelant le banquet de Mâcon, en 1847, où les femmes et les filles des souscripteurs avaient été admises. Mais il faut souligner que les femmes n'étaient pas à table, mais dans des tribunes, et qu'elles constituaient en quelque sorte l'ornement de la fête. La ségrégation des sexes dans la société est encore vérifiée par l'existence de banquets exclusivement féminins, parallèles aux banquets masculins. Ces banquets de femmes sont rarement mentionnés, peut-être parce que les historiens ne les ont pas beaucoup cherchés. Peut-être aussi n'existaient-ils pas dans la France du Nord ; mais on peut en tout cas ajouter aux deux cas repérés en 1848 par Jacqueline Lalouette dans le département de Saône-et-Loire les deux banquets analogues que j'ai évoqués en passant dans la même zone, dix-huit ans plus tôt. Les anthropologues spécialistes des sociétés méditerranéennes n'ont eux aucun doute sur leur existence, quoique les preuves historiques fassent le plus souvent défaut⁹.

Or cette ségrégation des sexes dans l'espace public commence à se fissurer dans les banquets démocrates socialistes dès la fin de 1848, puisque des femmes sont parfois admises parmi les convives ; et cela scandalisa. Eugène de Mirecourt retient ainsi comme élément à charge contre Pierre Leroux le « banquet des vachères », où le philosophe fut embrassé par la présidente, puis par les trois cents convives. On se rappelle aussi que la propagande antisocialiste en faisait ses gorges chaudes, que l'un des grands succès de ce que Francis Ronsin a appelé le « théâtre réac » fut une pochade intitulée : *Le banquet des femmes saucialistes*¹⁰...

Que faire alors ? Le banquet étant une métaphore de la société politique, peut-on permettre aux femmes d'y prendre part aux côtés des hommes sans poser la question du suffrage féminin ? Comment faire mentir Malthus, comment admettre tout le monde au banquet fraternel, à moins d'envisager une redistribution des biens de la cité plus égalitaire ? Le second problème, surtout,

9 Cl. Vassas et Cl. Leduc, introduction au numéro de la revue *Clio, Festins de femmes*, p. 13.

10 F. Ronsin, « Les femmes "saucialistes" », dans A. Corbin, J. Lalouette, M. Riot-Sarcey, *Femmes dans la cité, 1815-1871*, p. 515-529.

apparaissait aux démocrates sincères, et qui pourtant n'étaient pas socialistes, comme crucial, mais à peu près insoluble dans l'état des esprits et de la société française après les journées de Juin. On se rappelle ainsi le scandale que souleva le *Catéchisme républicain de l'homme et du citoyen*, de Charles Renouvier, simplement parce qu'il avait osé poser la question dans les termes qui étaient ceux des gens simples de l'époque¹¹ : comment empêcher que les pauvres ne soient « mangés par les riches » ? Aussi vaut-il la peine de rappeler la solution que quelques-uns envisagèrent, dès ce moment, Renan sans doute le premier, dans le manuscrit de *L'Avenir de la science* : dans un monde dont les richesses matérielles sont limitées, et où dépouiller les riches tuerait la civilisation sans beaucoup améliorer le sort des pauvres, il faut donner à tous une place au « banquet de lumière », permettre à tous l'accès à l'instruction, à la culture, à la science, à tous ces biens que l'on peut partager entre tous sans rien ôter à personne. Les contemporains ont pu estimer cette solution insuffisante, parce que des paysans d'Irlande ou de Sologne, des ouvrières de Lille mouraient encore de faim quelques mois plus tôt ; les générations suivantes ont pu taxer d'hypocrisie ceux qui, comme Jules Ferry, prétendirent donner au peuple l'accès à l'instruction sans remédier à l'inégalité des fortunes. Un siècle et demi plus tard, pourtant, alors que cette inégalité n'a pas reculé, bien au contraire, mais qu'à la différence des socialistes de 1848, nous avons désormais la certitude que les ressources de la terre ne sont pas infinies, peut-être pourrions-nous à nouveau y réfléchir.

11 Sur cet épisode, voir la préface de M. Agulhon à la réédition (1981) du *Manuel républicain de l'homme et du citoyen*.